

Comment vérifier l'identité du propriétaire d'un immeuble?

Par **Homer**, le **12/11/2004** à **05:58**

Mon père, de nationalité belge, est décédé le 26 février 1993 alors qu'il était âgé de 61 ans. Lors de son décès, il était séparé de ma mère et vivait maritalement, depuis près de dix ans, avec une autre compagne.

Il y a quelques mois, j'ai été informé de ce que, en 1992, mon père aurait racheté à un membre de la famille de cette dernière concubine une habitation située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Après l'attente d'un élémentaire complément d'information, je suis aujourd'hui en possession d'une adresse qui correspondrait à la localisation de cet immeuble.

Par conséquent, étant également citoyen belge résidant dans ce pays, il me serait utile de connaître la dénomination de l'administration française où je pourrais m'adresser afin de vérifier l'identité du propriétaire du bien concerné.

Subsidiairement, je suis également désireux d'être informé de la procédure et/ou des formalités administratives à accomplir pour la recherche de cette information.

D'avance, je remercie tous les membres de ce forum pour l'intérêt et la suite qu'ils réserveront au présent message.

Par **jeeecy**, le **12/11/2004** à **07:54**

sous confirmation d'autres membres du forum, moi je ferai une demande à la conservation des hypothèques qui recense tous les changements de propriétaires et toutes les sûretés attachées à ces immeubles.

Par **Taiko**, le **12/11/2004** à **09:24**

B'jour

Votre demande sera à adresser à Digne les Bains (seule conservation des alpes de haute-provence apparemment)

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES DIGNE LES BAINS

HOTEL DES IMPOTS
19 BRD VICTOR HUGO

BP 225
04004 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

téléphone : 04 92 30 84 54
Horaires d'ouverture : TLJ SAUF SAMEDI
Horaires d'ouverture : 8H45 A 12H ET 14H A 16H15

sur l'imprimé disponible ici (réf 11 274) :
<http://www.cerfa.gouv.fr/cerfa/vigueur. ... 5.3#14.5.3>

Par **Olivier**, le **12/11/2004** à **16:51**

pas mieux....

Par **germier**, le **13/11/2004** à **09:57**

la demande renseignements se fait avec des [b:3n5b4d0g]imprimés spéciaux [b:3n5b4d0g]que l'on trouve dans toutes les conservations des hypothèques de france et doit être complétée à la machine à écrire, accompagné d'un chèque et d'une enveloppe timbrée pour le retour

L'imprimé à demander est une demande de renseignement sommaire pour commencer

Par **germier**, le **13/11/2004** à **14:33**

Homer,

je pense que "étant citoyen belge et résidant dans ce pays" signifie que tu résides en Belgique
Donc si tu peux tu vas dans une ville, [b:veewkwaf]préfecture ou sous préfecture

[b:veewkwaf]d'un département français, au Bureau des Hypothèques et ils te donneront les imprimés ,il sont gratuits mais c'est le renseignement qui est payant; ,et en général, bien qu'employés des impôts ,les agents aident : tu leur expliques ce que tu veux savoir

Toutefois je te signale que les Hypothèques ont quelques mois de retard dans l'enregistrement des opérations: il te faut donc demander les renseignements à la "date du fichier"

Etant comme je le suppose Belge, donc ayant un compte en bancaire en Belgique - le chèque que tu feras supporteras quelques commissions en france et en Belgique

Si tu as l'imprimé , je peux t'aider à le compléter